

[Analyse]

# FOCUS EAU ASSAINISSEMENT CIS 2021 DE L'AFD

## COMMENTAIRES DE LA COALITION EAU SUR LE DRAFT

01/12/2021

Auteur : Coalition Eau

### I BILAN AFD 2020

#### 1. SUR LE MONTANT GLOBAL

Le montant global d'autorisations d'engagements est plutôt stable malgré la crise (à 1 Mds € environ – 955M€ pour les états étrangers précisément).

Le bilan intègre les données du « groupe AFD » et ne fait pas de distinction AFD et Proparco.

- Quelle est la part AFD et la part Proparco ?
- Quels impacts éventuels de la crise sanitaire sur les projets EAH de l'AFD ?

#### 2. SUR L'AFRIQUE

Une « baisse marquée » pour l'Afrique comprenant le Maghreb.

- Pour quelles raisons ?

L'AFD cible les 19 pays prioritaires mais pas forcément une focale sur l'eau et l'assainissement.

- Comment améliorer le ciblage des 19 pays prioritaires ?
- Quelle prise en compte des zones rouges ?

#### 3. SUR LES SUBVENTIONS

On constate une augmentation des dons (295 M€) grâce à une forte augmentation des délégations de fonds UE (191 M€) et une légère augmentation des dons de l'Etat français (105M€). Un effort financier de l'Etat français 140M€ a été débloqué (35M€ de bonification de prêts, 105M€ de dons), en hausse par rapport à 2018 et 2017.

- 
- Les projets EAH bénéficient-ils de la trajectoire d'augmentation de l'APD et en particulier de la hausse des dons ?

#### Rappels :

- Dans la nouvelle loi sur le développement (LOP DSI) l'EAH est la 4ème priorité sectorielle.
- La loi prévoit une forte augmentation de l'aide (programmation budgétaire pour l'APD afin d'atteindre 0,55% du RNB en 2022 ; crédits de paiement de la mission budgétaire « APD » établis à 4800 millions d'euros en 2022 contre 3251 millions d'euros en 2020).

## 4. SUR LES RESULTATS

Dans les résultats effectifs des projets en cours d'exécution, on constate une forte hausse du niveau élémentaire et une forte baisse du niveau « géré en toute sécurité » entre 2018 et 2020.

- Comment cela s'explique-t-il ?

## II FOCUS EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'AFD

### 1. APPRECIATION GENERALE

C'est un document intéressant, qui est bien aligné, dans sa vision, avec la stratégie internationale EAH de la France et qui prend en compte certaines préoccupations de la Coalition Eau (davantage que les CIS précédents). On y trouve ainsi des orientations nouvelles, par exemple sur la réduction des inégalités, les dispositifs sociaux, les liens EAH/santé/éducation, la participation citoyenne, les crises, la GIRE...

Il est dommage que l'approche par les communs soit absente du document, alors que celle-ci est fortement promue dans la stratégie globale de l'AFD. Cela vaut également sur la question des ressources, ainsi que sur la gestion des services publics (approche pluri-acteurs). Il s'agit ici de mieux soutenir/renforcer les dispositifs de régulation locale des services publics, prenant en compte la question de la redevabilité jusqu'aux acteurs locaux (usagers, collectivités), et de les intégrer dans certaines décisions (investissements, politiques publiques).

- Quelles sont les évolutions majeures de cette stratégie par rapport au cadre d'intervention sectoriel précédent ?
- Compte tenu du bilan des années passées, quels sont les points de ce nouveau Focus les plus « challenging » pour l'AFD / qui seront les plus difficiles à mettre en œuvre ?

### 2. SUR LES ORIENTATIONS

Les 3 orientations proposées sont pertinentes, et notamment la priorité réaffirmée en n°1 de l'accès aux services d'EAH et la réduction des inégalités. L'articulation entre réduction des inégalités et amélioration de la gouvernance (orientation n°2) est aussi très pertinente et il est satisfaisant de voir que le renforcement de la gouvernance reste une priorité de l'approche de l'AFD. On note également l'intégration d'orientations sur les dispositifs sociaux, sur la participation citoyenne (thématiques chères à la Coalition Eau et aux ONG).

---

## 2.1. Orientation 1 : Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement

### 2.1.1. Assainissement

Il y a un focus fort sur l'assainissement et nous sommes très satisfaits de voir l'intégration d'une cible de 40% des projets dédiés à l'assainissement 2025, cible intermédiaire pour atteindre celle de la stratégie internationale du MEAE (50% à horizon 2030).

A noter que les investissements en vue d'améliorer le niveau de service, en particulier pour l'assainissement ne visent que les infrastructures, alors que l'amélioration de l'accès dépend aussi des dispositifs financiers proposés (capacité à payer l'eau pour les usagers ; capacité à renouveler les réseaux pour les maîtres d'ouvrage) ou de l'appui de dispositifs alternatifs (revendeurs d'eau, traitement à domicile) lorsque les infrastructures ne sont pas envisageables techniquement ou financièrement.

### 2.1.2. Amélioration du niveau de service

Si l'action de l'AFD visera fortement à proposer un service « géré en toute sécurité », il est essentiel qu'elle continue de soutenir des projets d'accès « élémentaire » pour le développement humain de base.

→ **Quelle répartition entre projets accès « géré en toute sécurité » et « accès élémentaire » ?**

### 2.1.3. Dispositifs sociaux

Il est intéressant de voir apparaître de manière plus importante le sujet des dispositifs sociaux à l'attention des populations démunies.

Néanmoins, les modalités d'action adressées spécifiquement aux populations les plus vulnérables, dans une approche de « *leave no one behind* » sont peu développées.

A noter que pour l'accès des plus pauvres, les outils de subventionnement sont essentiels pour réduire le coût de l'accès.

### 2.1.4. Zones de crise

Il est très positif de voir la présence d'une nouvelle orientation sur l'adaptation des solutions dans les zones de crise et conflit, même si celle-ci ne donne pas d'orientation précise en matière de financements.

→ **Quels sont les pays visés ? Quels seront les niveaux de financements et d'engagements de l'AFD pour ces zones ?**

## 2.2. Orientation 2 : Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes

### 2.2.1. Politiques publiques

La question de l'accompagnement à la mise en place de politiques publiques ambitieuses pourrait être davantage explorée (au-delà de la planification d'études sectorielles) au travers de mesures d'accompagnement pour renforcer les acteurs dans leur rôle (par exemple sur les assistances techniques auprès d'opérateurs privés).

→ **Est-ce possible de préciser la notion de « ressources durables » comme enjeu à l'amélioration de la gouvernance ?**

## 2.3. Orientation 3 : Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience

### 2.3.1. Gestion des risques

Il existe de forts enjeux à limiter la vulnérabilité par des mesures non structurelles. Cela doit faire appel à des dispositifs de plusieurs natures : des dispositifs réglementaires à définir et mettre en place (normes

---

de constructions, pos...), des outils de planification urbaine pour préparer la ville à mieux gérer et valoriser les flux, le financement de dispositifs à différentes échelles : réseaux de drainage structurants, techniques douces pour des traitements locaux, appui aux habitants pour des habitats adaptés.

Les dispositifs de planification et de prévention pourraient être davantage mis en avant pour la gestion des inondations (davantage que les solutions techniques).

### 2.3.2. Gestion Intégrée des Ressources en Eau

La présence de la GIRE dans le Focus est une grande avancée.

Néanmoins, celle-ci pourrait être approfondie, notamment dans sa prise en compte dans les politiques publiques (axe 2) et dans les outils de financement car les solutions en matière de GIRE ne passent pas toujours par des infrastructures.

Il est important également de mettre en avant la reconnaissance des approches ascendantes en matière de GIRE (construction des stratégies de GIRE depuis l'échelle locale et mise en dialogue des instances de gouvernance locales à l'échelle supra, en considérant le principe de subsidiarité). En effet, ces approches facilitent l'implication des acteurs des territoires et apparaissent particulièrement adaptées dans des contextes où la société civile est faiblement structurée ou lorsque les corps intermédiaires sont trop peu représentatifs.

- La GIRE n'apparaît pas dans l'annexe 3 relative aux outils financiers de l'AFD, quels sont ceux prévus pour garantir le financement de la GIRE ?
- Quelle perspective sera donnée à la promotion de la gestion intersectorielle et inclusive à l'échelle des bassins ou d'unités hydrogéologiques ?
- Quelle sera la part donnée aux approches intersectorielles (eau-énergie ; eau-agriculture ; etc.) ?
- Quelle approche sera prise sur la question de la valorisation des eaux de surface ? Quelle est l'approche poursuivie par la « sécurité de l'eau » évoquée dans l'orientation 3 ?

## 3. SUR LES PARTENARIATS

Une valorisation du partenariat avec les OSC et ONG. Les liens avec les autres bailleurs sont mentionnés mais l'analyse du paysage est moins poussée que dans le CIS précédent.

### 3.1.1. Expertise

L'expertise associative n'est pas mise en avant ou reconnue dans la partie consacrée à l'expertise française (davantage orientée sur l'expertise sur la gestion des bassins, l'expertise des acteurs publics et privés).

Concernant la mobilisation des collectivités territoriales, des complémentarités seront recherchées, et la mobilisation encouragée à travers le dispositif FICOL.

- Comment se traduit cette recherche de complémentarité ?

### 3.1.2. Acteurs nationaux

Il n'est pas fait référence aux acteurs nationaux, présents dans les terrains d'intervention tels que : OSC, bureaux d'études, opérateurs.... Ce sont pourtant des acteurs clés pour le développement de l'expertise nationale, en lien avec l'axe lié au renforcement du capital humain. Cela sous-entend de laisser plus de place à l'expertise nationale dans les appels d'offres, de nourrir les partenariats Sud-Sud et Sud-Nord et enfin de nourrir les partenariats avec les acteurs de la recherche au Sud.

- 
- **Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'approche de l'AFD dans le champ des bailleurs de l'aide ?**

### 3.1.3. Aide liée / déliée

Page 33, il est mentionné : « Dans le respect des principes du déliement de l'aide, un dialogue nourri sera poursuivi entre l'AFD et ces entreprises pour mobiliser au mieux leurs compétences (modalités de sélection et contractuelles permettant plus d'innovation, de qualité et durabilité ; interventions en zones de crise, etc.). »

- **Cela semble contradictoire avec les principes du déliement de l'aide, comment cela marche-t-il en pratique ?**

## 4. SUR LES MONTANTS FINANCIERS

Le Focus étant un cadre d'action, les moyens de mise en œuvre ne sont pas chiffrés dans le détail. Il y a une cible sur le montant global des engagements (entre 1 et 1,2 Md€ en moyenne annuelle sur la période sous réserve du maintien du niveau d'activité du Groupe AFD entre 12 et 14 Mds€) mais rien par instrument (pas de montant sur les subventions).

- **Quelle sera la part donnée aux différents instruments (prêts et dons) ?**
- **Dans un contexte de hausse de l'APD et des dons, quel sera l'impact sur le niveau des subventions pour le secteur EAH ?**

## 5. SUR LE CIBLAGE GEOGRAPHIQUE

Il y a une cible de 30% vers l'Afrique (sans distinction Maghreb/Afrique Subsaharienne). Mais aucune cible de financements n'est prévue pour les engagements vers les Pays les Moins Avancés.

- **Pourquoi pas davantage pour l'Afrique – alors même que la LOP DSIM prévoit que la France consacre 75% de son effort financier total en subventions et prêts et au moins 85% de celui mis en œuvre via l'AFD dans la zone Afrique et Méditerranée ?**
- **Quel sera le niveau de financements prévu pour les PMA et pour les Pays Pauvres Prioritaires, sachant qu'ils sont les cibles les plus vulnérables et donc les plus prioritaires ?**

## 6. SUR LES INDICATEURS

Parmi les indicateurs de résultats, il est satisfaisant de voir que la distinction « géré en toute sécurité » / « élémentaire » est conservée. On retrouve de nouveaux indicateurs qui sont très pertinents selon la Coalition Eau :

- Indicateur sur l'accès aux services EAH dans les centres de santé et les écoles
- Indicateur sur le nombre de bénéficiaires totaux du projet en zone crise et/ou fragile

Et parmi les indicateurs de moyens :

- Indicateur sur le montant des engagements consacrés aux territoires urbains (y compris villes secondaires, périurbain, quartiers précaires) et territoires ruraux
- Indicateur sur le montant d'engagements (en nombre de projets) avec une approche de participation citoyenne
- Indicateur sur le montant des engagements consacrés à la GIRE, à la gestion des inondations et SFN (il manque néanmoins un indicateur de résultat relatif aux dispositifs de GIRE ou à la durabilité de la ressource)
- Indicateur et cible sur les projets incluant des dispositifs sociaux

Néanmoins, il manque certains indicateurs clés :

- Aucun indicateur de résultat relatif aux dispositifs de GIRE ou à la durabilité de la ressource

- 
- Aucun indicateur sur le renforcement du capital humain et renforcement d'acteurs
  - Aucun indicateur sur la capacité de renouvellement des infrastructures ou sur la connaissance de la ressource en eau

→ De quelle manière l'AFD envisage-t-elle d'évaluer son action sur ces axes ?

---

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD · Action contre la Faim · ADEDE · BlueEnergy · CRID · 4D · Dynam'eau · EAST · Eau et Vie · Eau Sans Frontières International · Experts Solidaires · GRDR · GREY · Guinée 44 · Hamap Humanitaire · Human Dignity · Hydraulique Sans Frontières · Initiative Développement · Kynarou · Morija · Première Urgence Internationale · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · SEVES · Solidarité Eau Europe · Solidarités International · Vision du Monde · WECF · Wikiwater